

## AVIS CESEC N°2019-07<sup>1</sup>

*Relatif à la*

*Convention cadre CST2i 2019/2022, « Pour favoriser une Démocratisation et une Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 30 janvier par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *la convention cadre CST2i 2019/2022, « Pour favoriser une Démocratisation et une Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »* ;

**Après avis entendu**, Monsieur Marc BENEDETTI, Directeur de l'éducation, de l'enseignement et de la Recherche, Direction Générale Adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse ;

**Sur rapport** de Madame Hélène DUBREUIL-VECCHI pour la commission « Education, Formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 19 février à Ajaccio,**

**Prononce l'avis suivant**

Ce présent rapport propose d'approuver la « convention-cadre CST2I 2018-2022 » visant à favoriser une démocratisation et une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

La Collectivité de Corse, l'Etat et l'Académie de Corse sont désireux de renforcer leur partenariat en matière de culture scientifique et de définir par le biais d'une convention-cadre leurs objectifs et leurs attentes. Celle-ci vise à favoriser une démocratisation et une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Elle a également comme objectif de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs, et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la « CST2I » auprès d'un large public.

Le CESEC distingue que les programmes entrepris permettent d'engager les notions d'éducation, de sensibilisation et de pédagogie. Il souhaite que celles-ci intègrent une pluridisciplinarité des thématiques, notamment celles liées à l'environnement, traitant de l'eau, des déchets, du développement durable, de la pollution et de la biodiversité.

Le CESEC est sensible au développement de leviers d'actions permettant l'accès à l'éducation incluant toutes les actions fondamentales touchant au civisme et au développement durable.

Le CESEC souhaite que les sujets traités soient pérennisés et qu'il y ait une généralisation du traitement des sujets dans tous les établissements et que les actions ne soient plus uniquement axées sur l'investissement isolé des enseignants. Les membres du CESEC souhaitent un élargissement des actions, comprenant également le fait que toutes les générations soient concernées ; les conseillères et les conseillers prônent qu'un travail en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'Université soit développé et proposent de toucher également les CFA.

Les membres du CESEC souhaitent que les programmes pédagogiques puissent s'étendre sur plusieurs années. Les conseillères et les conseillers émettent le vœu que les thématiques soient développées en élargissant les champs d'investigations en n'étant pas seulement tributaires du choix personnel de l'enseignant.

L'implication de doctorants, lors de leur venue dans les écoles, serait aussi appréciable dans le principe éducatif. Une culture scientifique et d'innovation serait aussi la bienvenue, axée sur l'environnement proche, incluant aussi des partenariats avec les entreprises, dont celles du secteur du bâtiment.

Le CESEC souhaite la mise en place d'actions permettant de communiquer et de favoriser l'habilitation des associations pour pérenniser l'intervention du monde associatif en lui permettant de se structurer, tant en ressources humaines, qu'en support pédagogiques.

**Le CESEC émet un avis favorable à la convention cadre cst2i 2019/2022, "pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'Égalité des chances et d'accès à la connaissance en corse".**

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA